

De qui Terra Nova est-il proche ? A propos d'une proposition iconoclaste...

Henri Sterdyniak

Olivier Ferrand, président de Terra Nova, fondation proche du PS selon les medias, présente ses propositions sur la réforme des retraites. Dans *l'Express* du 20 avril, dans le *Nouvel Observateur* du 6 mai, dans *le Monde* du 9-10 mai, il propose une piste auto-proclamée comme *iconoclaste* : « faire payer les retraités ». Par iconoclaste, il faut donc comprendre : « je suis socialiste, mais j'ai le même programme que la droite libérale, que le Medef, plus libéral que Nicolas Sarkozy qui se donnait comme objectif de garantir le niveau des retraites ». Quel courage !

En fait, les propositions d'Olivier Ferrand reposent sur des manipulations statistiques. Ces propositions ne sont pas à la hauteur du problème. Enfin, son programme de démantèlement de la Sécurité Sociale est socialement dangereux et politiquement suicidaire.

Des manipulations statistiques.

Le niveau de vie des retraités est actuellement équivalent à celui des actifs. Ce doit être l'objectif du système de retraites et il est approximativement atteint. En même temps, les réformes en cours tendent à diminuer le niveau de vie relatif des retraités.

Olivier Ferrand prétend, lui, que le niveau de vie des retraités est nettement supérieur à celui des actifs.

Comparons d'abord le salaire moyen et la retraite moyenne. Dans *le Monde*, Olivier Ferrand prétend que la retraite moyenne d'un homme, 1617 euros, était supérieure au salaire moyen, 1613 euros (ceci en 2004). Mais, il compare une retraite avant CSG-CRDS à un revenu salarial net (donc CSG-CRDS soustrait), qui mélange temps plein et temps partiel et ne tient pas compte des éventuelles prestations chômage. En tenant compte de la CSG-CRDS, la retraite moyenne nette passe à 1539 euros ; en se limitant au temps plein, le revenu salarial passe à 1912 euros. La retraite moyenne nette pour un homme est donc de 80,5% du salaire net à temps plein.

Deux autres sources sont à notre disposition. En 2007, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de l'INSEE, le revenu salarial net moyen des actifs de 20-60 ans était de 21100 euros par an (1758 euros par mois) ; la pension nette moyenne des plus de 60 ans était de 15 780 euros par mois (1315 euros par mois). La pension moyenne représentait donc, selon cette source, 75% du salaire moyen.

Passons à la Comptabilité Nationale. En 2008, les dépenses de protection sociale en Vieillesse étaient de 261 milliards pour 15 millions de retraités, soit 17 400 euros par retraités et 1380 euros par mois (CSG-CRDS exclu). Les salaires nets étaient de 649 milliards d'euros pour 23,5 millions de salariés, soit 27 570 euros par salarié et 2070 euros par mois (net de la CSG). La pension moyenne est donc de 66,7% du salaire moyen¹.

¹ La Comptabilité Nationale a une définition plus large du salaire que l'enquête Revenu fiscaux et sociaux.

Bref, au lieu d'utiliser un ensemble d'indicateurs qui convergent pour estimer que la pension moyenne est de l'ordre de 75% du salaire moyen, Olivier Ferrand choisit de mettre en évidence deux chiffres incomparables pour faire croire que la retraite moyenne est supérieure au salaire moyen.

Passons maintenant au niveau de vie. Dans *le Monde*, Olivier Ferrand prétend que le niveau de vie de l'ensemble des retraités représente 106% de celui des actifs. Et 140% de celui des actifs de moins de 55 ans.

Remarquons d'abord qu'il y a en France 28 millions d'actifs, dont 24,5 millions de moins de 55 ans. Pour que la proposition d'Olivier Ferrand soit vraie, il faudrait que le niveau de vie des actifs de plus de 55 ans soit 3,6 fois celui des actifs de moins de 55 ans ! Selon l'INSEE, le niveau de vie de 55-60 ans est certes supérieur à celui des moins de 55 ans, mais de 18% (pas de 260%).

En fait, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de 2007², le niveau de vie des retraités est équivalent à celui de la population (102% si on considère la moyenne, 100% si on considère la médiane), inférieure à celle des actifs (96% si on considère la moyenne, 92% si on considère la médiane) et à celle des actifs occupés (93% si on considère la moyenne, 90% si on considère la médiane). Le niveau de vie des retraités est juste égal à celui des actifs de moins de 55 ans (en moyenne).

Certes, la prise en compte des loyers imputés augmente de 3% le niveau relatif de revenu des retraités (qui sont, plus souvent, propriétaires de leur logement). Mais, en sens inverse, les chiffres moyens sont trompeurs. En effet, et le COR l'a souvent expliqué, le vieillissement de la population fait que la richesse, et donc les revenus financiers, des grandes familles capitalistes se concentrent chez des personnes âgées. Les revenus financiers des Wendel, des Bettencourt, des Mulliez se retrouvent donc dans la moyenne des revenus des personnes de plus de 65 ans, ce qui est peu pertinent pour juger du niveau de vie des salariés retraités.

Au total, le revenu (y compris loyers imputés) des retraités est de l'ordre de 95% de celui des actifs (y compris chômeurs). C'est satisfaisant ; ce n'est scandaleux, ni dans un sens, ni dans l'autre.

Olivier Ferrand prétend : « Quelque soit le niveau de l'échelle sociale, les retraités sont dans une situation meilleure que celle des actifs ». Ce n'est pas apparent dans ce tableau de l'ERFS 2007, qui montre plutôt l'inverse.

Distribution des niveaux de vie des ménages de retraités et des ménages d'actifs en 2007

	Ménage de retraité (1)	Ménage d'actif (2)	Rapport (1)/(2)
1er décile (D1)	10 573	10 367	1,02
2ème décile (D2)	12 523	13 112	0,96
3ème décile (D3)	14 199	15 131	0,94
4ème décile (D4)	15 770	16 958	0,93
Médiane (D5)	17 427	18 974	0,92
6ème décile (D6)	19 591	21 094	0,93
7ème décile (D7)	22 378	23 826	0,94
8ème décile (D8)	26 188	27 619	0,95
9ème décile (D9)	33 646	35 124	0,96

² Depuis 2005, l'enquête redresse les revenus du patrimoine de sorte qu'ils ne sont plus sous-estimés comme jadis.

Olivier Ferrand multiplie les déclarations à l'emporte pièce, sans trop de souci de la précision statistique. Ainsi, dans le *Nouvel Observateur* : « Le taux de pauvreté des retraités s'est effondré à 4% en 2010 ». On ne connaît pas encore le chiffre de 2010. Selon le dernier chiffre connu, celui de 2007, il était de 9,8% (contre 13,4% dans l'ensemble de la population, mais 7,8% chez les actifs occupés).

Pire, dans l'*Express* : « Plus de 80 % du système de santé organise des transferts vers les retraités ». Les personnes âgées ont besoin de plus de soins de santé. Dans notre système solidaire, chacun contribue aux dépenses de santé selon ses revenus et en bénéficie selon ses besoins. Que propose Terra Nova ? Que l'on diminue les revenus des personnes âgées pour compenser leurs dépenses de santé ? Qu'on leur fasse payer des cotisations plus importantes ? Mais, a-t-on besoin pour cela d'un *think-thank* proche du PS? Non, il suffit de laisser faire la droite qui réduit les remboursements de la Sécurité Sociale, ce qui favorise le développement des mutuelles et des assurances privées, qui font payer des cotisations selon les risques, donc des cotisations plus élevées aux retraités.

En même temps, Olivier Ferrand déclare, à juste titre, que le système de retraite doit se donner comme objectif d'assurer la parité de niveau de vie entre les retraités et les actifs, sans voir que cette parité est aujourd'hui réalisée et quelle est menacée par les réformes en cours qui, selon le dernier rapport du COR, feront passer le rapport moyen pension/retraite de 72% aujourd'hui à 57% à terme. La question n'est pas de diminuer les revenus des retraités, mais de fournir des ressources au système de retraite pour maintenir le revenu relatif des retraités. Que propose donc Terra Nova ?

Des gains inexistants ou injustes.

Olivier Ferrand propose d'aligner la fiscalité des retraités sur celle des actifs. Pourquoi pas ? Mais combien cela va-t-il rapporter ? Et est-ce socialement justifié ?

Les retraités bénéficient de quatre avantages fiscaux :

- 1) Les retraités de plus de 65 ans, de faible revenu, ont droit à un abattement supplémentaire : coût : 250 millions.
- 2) Les majorations pour les retraités qui ont élevé trois enfants ou plus ne sont pas imposables : coût : 600 millions. Mais les allocations familiales ne sont pas non plus imposables et ce sont les personnes qui ont élevés des enfants qui ont assuré notre relativement bon équilibre démographique.
- 3) L'abattement de 10% pour frais professionnel bénéficie aux retraités, mais, il est plafonné pour eux à 3 592 euros par foyer fiscal : coût 2,2 milliards.
- 4) La CRDS-CSG s'applique à un taux réduit aux pensions des retraités imposables (7,1% contre 8 %), coût 1,4 milliards. Cependant, jadis, les retraités ne payaient pas de cotisations maladie ; on avait estimé qu'il était inutile de faire payer une cotisation sur des prestations ; il suffisait de fixer le montant des prestations à un niveau tel que le ratio prestation/salaire net soit satisfaisant. La création de la CSG (en remplacement de cotisation maladie salarié que les retraités ne payaient pas), puis sa montée en puissance, a permis de faire baisser le niveau relatif des retraites. Le processus n'est pas tout à fait allé à son terme. Il ne s'est pas accompagné d'une réflexion sur le niveau souhaitable du taux de remplacement. On a pris 7,1% de revenu aux retraités ; reste 0,9% à prendre. Toutefois, un prélèvement supplémentaire de 1% est prélevé sur les retraites complémentaires ; l'écart ne joue donc que sur la retraite de base.

5) L'exonération de CRDS-CSG pour les retraités les plus pauvres (et le taux intermédiaire à 4,3 %) coûte 6,6 milliards.

Il existerait donc une manne potentielle de 11 milliards, qui ne représente cependant qu'un tiers du déficit actuel des régimes de retraites. Ce n'est donc pas la panacée. Surtout que 6,6 de ces 11 milliards seraient prélevés sur les retraités les plus pauvres, qui perdraient 8% de revenu. Le minimum contributif majoré net ne serait plus de 85% du SMIC, mais de 78%.

Ce ne serait pas équitable, puisque les actifs d'un revenu équivalent touchent le RSA ou la PPE, qui équivalent à peu près à l'exonération de la CSG-CRDS. Un actif au SMIC touche une PPE qui représente 7,7% de son salaire, le solde CSG+CRDS-PPE ne représente que 3% de son salaire, soit moins que le taux intermédiaire de la CSG-CRDS (4,3%). Un actif au demi-SMIC reçoit une RSA de 16,6 % de son salaire, bien supérieure donc à sa CRDS-CSG.

Olivier Ferrand, après avoir diminué de 8% la retraite nette des retraités les plus pauvres, propose d'augmenter les plus faibles retraites, de faire en sorte qu'une carrière au SMIC aboutisse à une pension au SMIC. Donc, il faudra compenser, par la hausse du minimum contributif, la hausse de la CSG-CRDS.

Si Olivier Ferrand renonce à augmenter la taxation des plus faibles retraites, le gain de l'alignement n'est donc de 4,4 milliards. Reste que ce gain va pour 3 milliards au budget de l'Etat. Comment passerait-t-il au système de retraite ?

Alignons, mais alignons tout. Est-il juste que les retraites ne bénéficient d'aucun gain de pouvoir d'achat ? De 2002 à 2009, le salaire moyen a augmenté de 6,7 % en pouvoir d'achat ; les retraités ont perdu 1,2% en pouvoir d'achat. Supposons que les retraites aient été augmentées de la moitié des gains des salariés (3,5% en 7 ans), leur gain serait de 11,8 milliards.

Olivier Ferrand propose froidement une CRDS retraite de 1% par an pendant 10 ans, un taux majoré pour les retraités pour contribuer à réduire la dette sociale. Mais, l'Etat n'a pas le droit de surtaxer sans motif légitime une catégorie particulière de personnes (pourquoi pas les blondes ? ou les auvergnats ?). Et pourquoi attribuer la dette sociale aux retraités plutôt qu'aux malades et aux actifs (qui n'ont pas assez cotisés) ? La dette sociale serait, nous dit Olivier Ferrand de 85 milliards, mais les réserves de l'Agirc et de l'Arrco, à elles seules, sont d'environ 80 milliards ; il n'y a pas de dette sociale nette.

Est-il justifié de proclamer *urbi et orbi* que l'on a des propositions *décoiffantes* pour la réforme des retraites, quand on propose de dégager 4,4 milliards de ressources (0,22% du PIB) pour un déficit de 30 milliards aujourd'hui et, selon le COR, de 2,6% du PIB en 2050 (qui serait de 6,6% du PIB si on maintenait fixe le ratio pension/retraite).

Exclure les classes moyennes de la sécurité sociale...

Dans son interview au *Monde*, Olivier Ferrand va plus loin. Il nous livre un vaste programme. Il faut « s'attaquer aux quelques 400 milliards de dépenses sociales, en mettant en cause les prestations les plus élevées accordées aux plus aisés ».

Voici enfin un programme de gauche. Voici un programme porteur de cohésion sociale. Transformer notre système de Sécurité sociale en un système à l'anglo-saxonne, ciblé sur les plus pauvres, de l'assurance à l'assistance. C'est le programme qui traîne depuis toujours dans les tiroirs des *hauts* fonctionnaires de Bercy et que ceux-ci veulent instiller rue de Solferino.

C'est absurde sur le plan social et économique. C'est oublier que notre système est un système mixte d'assurance et de solidarité. Commençons par l'assurance :

- Les indemnités chômage des cadres sont la contrepartie de leurs cotisations. Comme ils sont moins souvent chômeurs, ils sont contributeurs nets. Abaisser le plafond des cotisations économiserait un peu sur les prestations en faisant perdre beaucoup sur les cotisations. L'Unedic serait perdante.
- De même, les cadres bénéficient d'une retraite de l'Agirc, financée par leurs cotisations. On pourrait supprimer la tranche C (de 4 à 8 fois le plafond de la SS, qui n'offre des prestations qu'à partir de 65 ans) ou abaisser le plafond de la tranche B (de 1 à 4 fois le plafond de la SS). Il faudrait renoncer aux cotisations correspondantes, rembourser les cotisations versées dans le passé. Les cadres concernés se tourneraient vers leurs entreprises pour leur demander d'investir les sommes correspondantes dans des Fonds de retraite par capitalisation. Au bilan, il n'y aurait pas un euro supplémentaire pour les caisses de retraites (au contraire à court terme), pas un euro supplémentaire pour les retraités, mais des fonds supplémentaires pour les fonds de pension et les marchés financiers. De qui Terra Nova est-il proche ?

Passons aux prestations universelles :

- En France, les salariés de salaires moyens ou supérieurs cotisent à l'assurance maladie sur la totalité de leurs salaires, alors que dans la plupart des pays les cotisations maladie sont plafonnées. Peut-on limiter les remboursements de ceux qui cotisent le plus ? On pourrait décider que ceux dont les revenus dépassent une certaine limite n'ont plus droit à l'assurance maladie et qu'ils doivent cotiser à des mutuelles spécifiques. Qui y gagneraient ? Ces mutuelles, réservées aux plus riches, auraient des taux de cotisations nettement plus faibles. Sans aller directement aussi loin, réduire fortement les remboursements des cadres qui cotisent le plus, c'est les inciter à se dégager de la Sécurité sociale et à demander le droit à cotiser, au premier euro, dans des mutuelles autonomes ou des assurances privées. De qui Terra Nova est-il proche ?
- Les entreprises paient des cotisations famille sur la totalité des salaires moyens et supérieurs, elles n'en paient pas sur les bas salaires (en raison des exonérations employeurs). Les prestations familles sont en partie universelles, en partie sous conditions de ressources. Les familles de faible revenu sont fortement aidées (de sorte que la société prend en charge pour elles la totalité du coût de l'enfant) ; les familles de revenus supérieurs sont fiscalement traitées avec équité (grâce au quotient familial) mais ont un niveau de vie nettement inférieur aux célibataires ou couples de même revenu primaire. Enfin, la société prend en charge une part importante du coût de la garde des enfants. Ce système nous a permis de maintenir un taux de fécondité satisfaisant et d'obtenir un taux d'activité des femmes parmi les plus élevés des pays développés. Faut mettre en cause cet équilibre en réduisant les *avantages* de certaines familles ? les familles mono-actives, les plus pauvres ? les familles à deux salaires, où les parents (et surtout la femme) doit jongler avec leurs emplois du temps et sont pénalisées par rapport aux couples sans enfants ?

Nous l'écrivions, il y a 10 ans³ : « Les plus démunis sont mieux protégés dans des systèmes hybrides qui mêlent assurance et solidarité, où ils bénéficient des acquis obtenus par la classe ouvrière et par les classes moyennes, que par des systèmes à deux vitesses. Un système financé par les riches qui ne bénéficie qu'aux pauvres est socialement fragile : les classes moyennes, nombreuses, y sont indifférentes et les riches, influents, hostiles. Comme le

³Réjane Hugouneq et Henri Sterdyniak : « Faut-il concentrer la protection sociale sur les plus démunis ? », *Encyclopédie de la Protection Sociale*, Economica, 2000.

disent les anglo-saxons : *un système réservé aux pauvres est un pauvre système* ». Bruno Amable nous le rappelle dans *Libération* du 11 Mai : « réserver la protection sociale aux plus démunis est un vieux piège néo-libéral. En réduisant la population qui bénéficie de la protection sociale, on affaiblit son soutien politique. Si la classe moyenne doit décider de la générosité d'un système dont elle est exclue, on va vers la protection sociale minimale pour les plus pauvres et la différenciation de l'accès aux soins selon les revenus ». De qui Terra Nova est-il proche ?

Le programme de démantèlement de la protection sociale française n'apporterait aucune ressource supplémentaire aux administrations publiques ; il affaiblirait la cohésion sociale ; il serait politiquement suicidaire puisqu'il se heurterait aux syndicats et aux citoyens attachés à la protection sociale comme aux cadres et aux classes moyennes.

Présenté dans tous les médias comme proche du PS, Terra Nova propose des réformes contraires à celles du programme du PS. Qu'est ce qui autorise Terra Nova à se prétendre proche du PS ? Terra Nova est un groupe de technocrates et de financiers qui visent à infléchir vers la droite la position du PS. Il est naturellement financé par des banques et des entreprises et soutenu par une certaine presse *de gauche*. Est-ce ces gens là qui doivent fixer la ligne du PS ? Le Parti socialiste doit le dire clairement. Ce n'est pas son programme de démanteler la protection sociale, de faire payer les retraites aux retraités, les prestations familiales aux familles, les prestations santé aux malades (retraités ou cadres), les prestations chômage aux chômeurs. Il n'est pas proche de Terra Nova.